

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER ET VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES  
Nombre de Conseillers  
En exercice:10  
Présents : 7

DELIBERATION N° 17- 2016

Séance du jeudi 14 avril 2016



L'an deux mille seize et le jeudi 14 avril 2016 à 20h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 7 avril 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme BLANC Danielle

**Absentes excusées : Noëlle STEFANI – Céline TRUCH**  
**Absent : Jean-Claude FAURE**

**Secrétaire de séance : Jean-Pierre NOMIUS**

**Objet : : Convention SyME05 – Programme construction réseau Année 2016 – Poste Serre de Ceyla - Avenant N° 2 Convention AU 15124**

Le Maire propose à l'assemblée de signer l'avenant à la convention entre le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes et la Commune de Lardier et Valença relative au programme de construction de réseau 2016. La convention initiale a été signée le 28 octobre 2013 (délibération du 26 septembre 2013 N° 59 et l'avenant N°1 par délibération du 4 novembre 2015).

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière de l'adhérent aux investissements du SyME05 dans le cadre des programmes de travaux du SyME05 pour le projet du raccordement du lotissement communal poste Serre de Ceyla.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant N° 2 à la convention Au 15124 – Programme construction de réseau 2016.

Fait et délibéré, le 14 avril 2016

Le Maire  
Rémi COSTORIER

A blue ink signature of Rémi COSTORIER is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LARDIER et VALENÇA' at the top and '(Hautes-Alpes) \*' at the bottom.